

10/13

CONSEIL DE DIRECTION**PROCÈS VERBAL****de la séance du 21 octobre 2013****Présents**

Olivier BORRAZ, Renaud DEHOUSSE, Laurent GERMAIN, Florence HAEGEL, François HEILBRONN, Paul BERNARDET, Pierre BORNAND, Raphaëlle REMY-LELEU, Antonin THYRARD, Maxime BUREAU, Maxime REGNERI, Samuel LEJOYEUX, Catherine BLANC, François-Antoine MARIANI, Vincent MARTIGNY, Marie RASSAT, Catherine MAYEUR-JAOUEN, Pierre MEYNARD, Louis SCHWEITZER, Jean Luc POUTHIER.

Absents ou excusés

Daniel MUGERIN, Josselin MARC, Léa DELMAS, Christine MUSSELIN, Clara KENIG, Marco MADINIER, Gaspard GANTZER, Julie MEYNIER

Assistaient à la réunion

Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
Françoise MELONIO	directrice des études et de la scolarité,
Christophe JAMIN	directeur de l'école de droit,
Édith CHABRE	directrice exécutive de l'école de droit,
Francis VERILLAUD	directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Jacques de CHAMPCHESEL	directeur de la vie universitaire,
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Michel GARDETTE	directeur adjoint, directeur de l'information scientifique,
Céline TEVINO	assistante à la DES.

- I. Proposition de création d'une classe préparatoire à l'examen du Barreau (CRFPA).
- II. Point d'information sur l'Idex Sorbonne Paris Cité et sur les statuts de la future communauté d'université.
- III. Point d'information sur la venue du Comité de visite de l'AERES à Sciences Po (6-8 novembre).
- IV. Point d'information sur le CoCuMa.
- V. Point d'information sur l'implantation du programme Europe-Afrique.
- VI. Point d'information sur les doubles diplômes UBC et FU.
- VII. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 23 septembre 2013
- VIII. Échange d'informations sur des questions diverses.

La séance est ouverte à 8 h 36, sous la présidence de Renaud DEHOUSSE.

Renaud DEHOUSSE souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, et souhaiterait ouvrir la séance en évoquant la mémoire de M. Bastien IRONDELLE disparu récemment. Il fut un enseignant qui traça son sillon dans un secteur relativement négligé, celui des études de défense, dans le domaine des relations internationales, peu représenté à Sciences Po. Renaud DEHOUSSE souhaiterait évoquer, en particulier, la force de son engagement pour son institution, en tant qu'enseignant, en tant que militant, en tant que membre du Conseil de direction auquel il a continué à participer dans une période assez difficile pour l'institution, alors même que sa santé était déjà extrêmement compromise par la maladie. À ce titre, il reste un exemple de service de la communauté pour ceux qui ont eu le privilège de le connaître. Renaud DEHOUSSE propose de respecter une minute de silence en sa mémoire.

Il annonce avoir aussi à déplorer la disparition de M. Jean-Marie MAYER, professeur d'histoire à Sciences Po, membre du conseil d'administration, et qui fut, de nombreuses années, très engagé dans le fonctionnement de l'école. Le Conseil de direction tient à s'associer au chagrin de sa famille.

Renaud DEHOUSSE propose d'examiner le premier point à l'ordre du jour, soit la proposition de création d'une classe préparatoire à l'examen du Barreau, sujet ayant déjà fait l'objet de deux séances au sein de la commission paritaire, ce qui montre que le travail d'instruction et de délibération du Conseil de direction a été mené avec un grand sérieux. Il invite M. Christophe JAMIN, professeur de l'école de droit, à présenter les fondements de cette initiative et les considérations qui inspirent ce projet.

I. PROPOSITION DE CREATION D'UNE CLASSE PREPARATOIRE A L'EXAMEN DU BARREAU (CRFPA)

a) Exposé

Christophe JAMIN remercie le président, et précise prendre la parole seulement pour quelques instants. Il invite les participants à se reporter au dossier plus complet remis aux participants s'ils désiraient en connaître les détails.

Il introduit son exposé en soulignant que cette proposition constitue un vieux projet, qui a été construit à la demande des étudiants, comme cela avait été le cas pour la préparation à l'ENM.

D'autre part, dans la continuité des propos de Renaud DEHOUSSE, il précise que les discussions en amont du comité, les réunions qui ont eu lieu, les deux débats successifs à la commission paritaire, ont permis d'améliorer ce projet, de l'affiner, et d'aboutir à l'élaboration de plusieurs scénarii – en particulier sur le plan budgétaire, mais aussi d'approfondir certains points en matière pédagogique, dont l'essentiel est présenté dans la version écrite, qui a été remise aux participants. C'est la raison pour laquelle Christophe JAMIN en propose une présentation succincte, afin d'insister davantage sur le contexte général.

Les étudiants inscrits à l'école de droit, comme les étudiants inscrits en faculté de droit pour un certain nombre d'entre eux, pour une majorité au sein de l'école de Droit, se destinent à la fin de leur scolarité au Barreau. De fait, ces étudiants doivent passer l'examen d'entrée à l'école du Barreau soit une préparation qui dure 18 mois sur 3 semestres à l'issue des études initiales. Cette préparation se faisait traditionnellement au sein des instituts d'études judiciaires (IEJ), qui existent dans un certain nombre d'établissements, mais pas dans tous. Ces instituts n'ont pas parfaitement réussi à accomplir leur mission pour de multiples raisons. Les IEJ, en effet, ne sont pas suffisamment armés pour préparer à ces examens, et les résultats qui en découlent ne sont pas probants. Christophe JAMIN en témoigne de sa propre expérience, lui-même ayant été responsable d'un M2 au sein d'un IEJ. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de préparations privées ont vu le jour, où la quasi-totalité des étudiants se rend l'été. Une, par exemple, s'installe l'été rue des Saints-Pères, et Christophe JAMIN a croisé à de nombreuses reprises des étudiants de Sciences Po s'y rendant. Ces préparations privées permettent un taux de réussite important à l'école du Barreau de Paris, mais aussi aux écoles du Barreau en province, puisque 11 existent sur la totalité du territoire national. Des universités ont réagi, comme Paris II qui a créé sa propre préparation avec un éditeur juridique. Ainsi, Sciences Po, en réponse à une demande

répétée des étudiants d'aide à leur préparation, a pris conscience de pouvoir apporter aux étudiants, du fait d'une expérience sur ce genre de travail. En effet, Sciences Po a ouvert l'an dernier une préparation à l'ENM qui fonctionne bien puisque sur les 80 étudiants inscrits à la préparation et ayant passé le concours – d'un niveau plus élevé que celui du Barreau – 50 ont été admissibles, ce qui a fait exploser tous les plafonds. Malgré ce nombre important, l'école a réussi à mettre en place une équipe de professionnels, sous la houlette de Mme Céline GARÇON, qui enseigne à Sciences Po, et qui très expérimentée en ce domaine. Constat fut alors fait que quelque chose était à construire, dans le prolongement de la préparation ENM et de ce qui se pratique à l'école de droit. C'était le dernier service qui pouvait être rendu aux étudiants, les amenant jusqu'à la réussite de l'école du Barreau.

Néanmoins, la mise en place de cette préparation ne peut se faire pendant les deux ou trois années que les étudiants passent au sein de l'école, car celles-ci ne les préparent pas à l'examen d'entrée de l'école du Barreau, mais à l'exercice professionnel, formation qui n'est donc pas centrée uniquement sur le Barreau. L'école les prépare à leur vie professionnelle, non aux examens, même si souvent, les étudiants aimeraient que les formations en droit soient des formations qui les préparent aux examens. C'est une demande des étudiants dans le monde entier et il ressort des discussions avec les doyens du monde entier ce souhait d'intégrer aux formations une préparation aux examens d'entrée à l'école du Barreau. Ils refusent et ont raison, car les écoles de droit sont là pour former à l'exercice d'une profession et non à la préparation d'un examen. Ainsi, a priori, dans tous les pays comparables au nôtre, il existe ce genre de formations d'été. L'école a donc voulu s'inscrire dans ce modèle.

Dans ce cadre, le projet a été construit dans le but de répondre pédagogiquement aux critères d'excellence, en ce sens qu'une bonne préparation correspond à des heures de cours certes, mais qui intègrent des textbooks préparés, de plusieurs centaines de pages, qui peuvent même atteindre parfois un millier de pages. Ces textbooks nécessitent une préparation importante en amont, des gens qui s'y consacrent totalement. Il s'agit, en outre, de corrections de copies, puisque 22 devoirs sur table ont été planifiés dans le projet. Ce sont tous ces éléments qui garantissent une partie de la réussite à un examen ; et cela a un coût important puisqu'il faut préparer les examens, les corrections, rencontrer les étudiants. Il s'agit d'une architecture complexe qui ne s'improvise pas.

De par ce constat, la réflexion lancée englobait plusieurs aspects. D'abord, qu'il était nécessaire d'admettre des étudiants de Sciences Po, mais aussi des étudiants de l'extérieur, pour que la formation soit dynamique, que les étudiants de Sciences Po puissent se confronter à d'autres étudiants. En outre, la formation étant payante, il ne fallait pas défavoriser les étudiants qui avaient des moyens financiers moindres ou des étudiants boursiers puisque budgétairement ces préparations coûtent entre 1 800 et 2 500 euros. Les formations sont à peu près toutes au même tarif malgré quelques différences. Une réflexion a donc été engagée sur les moyens de concrétiser cet objectif et, après discussion au comité paritaire, il a été décidé que les étudiants boursiers pourraient payer 30 % de moins de droits d'inscription. Sciences Po deviendrait de ce fait la seule école sur le « marché » à appliquer un tarif différencié.

Par ailleurs, des représentants d'étudiants ont souhaité pour les étudiants qui ne voudraient ou ne pourraient pas s'inscrire dans cette préparation, de les aider tout au long de l'année à se préparer en organisant un certain nombre d'enseignements spécifiques. Christophe JAMIN précise qu'il n'y était personnellement pas favorable, car d'expérience, il observe que les étudiants, durant l'année, pensent à d'autres choses, et qu'ils ne prennent vraiment conscience de l'examen qu'en fin d'année. De ce fait, engager une préparation toute l'année pourrait engendrer de l'absentéisme. Christophe JAMIN l'a remarqué notamment au cours de l'année par rapport à l'auditoire – sur volontariat – de son cours d'actualité du droit des obligations, sujet qui constitue le cœur de l'examen. Environ 40 étudiants sont présents au cours, or, malgré une proposition de correction de toute copie, une seule a été remise depuis le début de l'année. D'où la conclusion, d'une part, d'un manque peut-être de motivation de la part des étudiants, et, d'autre part, d'une charge de travail élevée rendant l'assiduité difficile. Cependant, Christophe JAMIN a accepté cette proposition, et le projet a été monté autour d'une quarantaine d'heures de méthodologie en sus des autres formations suivies ailleurs, au sein de l'école de droit.

Christophe JAMIN conclut son exposé en réaffirmant le plaisir de recevoir les étudiants en début de Master et de les accompagner jusqu'au terme de leur formation.

b) *Questions et observations*

Renaud DEHOUSSE remercie Christophe JAMIN, ouvre la discussion en cédant la parole à Antonin THYRARD.

Antonin THYRARD rappelle être défavorable au principe de préparation au motif de la forte discrimination que cela implique. En effet, entre les IEJ, qui ont un prix relativement bas, et les préparations privées, une forte différence de taux de réussite est à noter. Les préparations privées possèdent une meilleure charge de travail, ce qui impliquerait de fortes disparités, entre les étudiants en mesure de s'acquitter des coûts de ces préparations privés, et ceux qui n'ayant pas les moyens. De plus, il ajoute que ce projet de préparation au Barreau découle d'une forte demande des étudiants à l'école de droit qui se destinent, pour la plupart, à la profession d'avocat. Ainsi, cette demande effective justifierait l'inscription de la formation dans le cadre commun, assurant ainsi une égalité de traitement entre les étudiants.

Par ailleurs, Antonin THYRARD relève qu'en page 5 du rapport, un paragraphe précise que le prix constitue une incitation au travail, ce qui équivaldrait à affirmer que le non-paiement des droits d'inscription suppose une moindre motivation, et de fait, une moindre réussite. Or, certaines écoles, comme Polytechnique ou l'École Normale Supérieure, réservent un traitement particulier à leurs étudiants, et elles demeurent parmi les meilleures de ce pays. Il trouve donc étrange de lire ce raisonnement, en particulier dans le contexte de Sciences Po, où les étudiants détiennent déjà le niveau de Master à l'entrée.

Toutefois, il souligne que le mode de préparation est satisfaisant, avec, notamment le constat d'une écoute de la commission paritaire, notamment sur les différentes modalités mises en place, et l'obtention d'une réduction des frais d'inscription à cette préparation pour les étudiants boursiers de l'ordre de 30 % et de modules pédagogiques optionnels de préparation à l'école du Barreau dans les cursus de l'école de droit, ce qui permet de réduire les inégalités pouvant être créées par les frais d'inscription.

Il précise, que par la suite, les étudiants resteront extrêmement attentifs à vérifier que ces éléments soient progressivement transférés vers le droit commun, et qu'il n'y ait pas une multiplication de ce type de programmes à Sciences Po, ce qui serait incompatible avec la mission de service public d'enseignement supérieur de cet établissement.

Louis SCHWEITZER souhaite savoir si l'inscription à la préparation sera ouverte à tous ou si des règles seront mises en place. En effet, dans un domaine assez concurrentiel, où des facultés de Droit existent, il serait approprié de rechercher l'équilibre financier – sans remettre en cause la réduction de 30 % pour les étudiants boursiers. Louis SCHWEITZER demande ainsi, s'il est possible de mettre en place un suivi sur le nombre d'élèves, le taux de succès et l'équilibre financier de cette préparation.

Olivier BORRAZ souhaitait souligner qu'il considère le document transmis comme complet, bien argumenté, bien construit, qu'il s'agit d'un travail aidant à la réflexion, qui pose les arguments et offre tous les éléments permettant de prendre une décision éclairée.

Il précise, par ailleurs, être plutôt favorable à l'option proposée par M. JAMIN et par le document. Ainsi, parmi les trois scénarii, celui incluant un tarif distinct lui paraît être le plus réaliste et le plus juste. Il constate ainsi, qu'effectivement, dans un monde idéal, avoir recours à un système de gratuité pour tout le monde serait heureux, mais, que par rapport au contexte actuel de budget contraint, il considère que la proposition est juste. Olivier BORRAZ ajoute que les exemples de Polytechnique et de l'École Normale Supérieure, au vu des origines sociales des étudiants fréquentant ces écoles, ne lui apparaissent pas comme les plus pertinents pour défendre ce modèle. L'argument n'est donc pas d'affirmer que l'on travaille plus lorsque l'on paie plus, mais que cette préparation a un coût, qu'elle demande du travail, et que la proposition reste acceptable en termes de justice sociale.

Pour conclure, Olivier BORRAZ réaffirme être favorable à ce projet et à l'option proposée.

Florence HAEGEL sur un plan de politique générale, souhaiterait savoir si l'ouverture de ce type de préparation au concours constitue une politique générale de la maison, et dans ce cas, si des projets de préparations à d'autres concours sont d'ores et déjà envisagés.

Laurent GERMAIN souhaite s'associer aux propos de M. Olivier BORRAZ soulignant la qualité du document permettant de prendre une décision éclairée, et ce, en particulier sur les aspects financiers. Il précise être très favorable au projet, qui, à la fois répond à une demande forte des étudiants, et permet de positionner Sciences Po sur cette discipline. Il soutient, par ailleurs, que la question de la recherche d'équilibre financier développée par M. Louis SCHWEITZER constitue un élément important à prendre en compte. En effet, les scénarii évoqués présentent un déficit. Deux solutions seraient alors envisageables : une première où la préparation connaîtrait un succès, notamment en termes de résultats, ce qui permettrait peut-être d'en augmenter les profits dans les prochaines années, afin de compenser les années « n+1, n+2, n+3 ». Il serait, deuxièmement, important de rester attentif dans le contexte budgétaire de Sciences Po, à ce que les créations de formations ne génèrent pas de déficits, mais conduisent plutôt à dégager une marge.

Pierre BORNAND tenait à remercier M. Laurent GERMAIN pour le bilan qu'ils avaient fait aux étudiants sur cette préparation et les échanges qui avaient eu lieu lors de la commission paritaire.

Il affirme être de ceux qui considèrent que Sciences Po doit évoluer afin de s'adapter aux demandes des étudiants, et que c'est avec bienveillance que ce projet a été accueilli au niveau du mouvement des étudiants, d'autant plus que la nouvelle version de ce projet prend en compte la réalité économique des étudiants boursiers, avec la diminution de 30 % des droits d'inscription, nécessaire pour les étudiants ne possédant pas les moyens financiers pour prétendre à cette préparation.

Il considère, par ailleurs, comme appréciable l'absence de sélectivité. Le Mét. est ainsi sensible à l'effort de 15 000 euros qui vont être engagés par l'institution, dans un contexte budgétaire contraint. Pierre BORNAND remercie les rédacteurs du projet d'avoir fourni des éléments financiers concrets et complets sur la création de cette préparation, et souligne que cela n'a pas toujours été le cas lors de débats antérieurs. Il se considère comme favorable au principe d'un suivi financier de cette préparation, et dans la mesure du possible espère que la formation atteindra l'équilibre financier sans avoir à remettre en cause le coût de cette préparation. Enfin, il met en doute la pertinence de la réflexion, en page 5, considérant que la motivation des étudiants pour cette formation serait fonction de l'effort financier engagé. En conclusion, Pierre BORNAND annonce qu'il votera en faveur de ce projet, sous réserve des évolutions à venir.

François HEILBRONN indique être très impressionné par la qualité de la note, pour son exhaustivité et sa précision et la considère comme un très bon modèle pour les projets de création de cycles à Sciences Po. Concernant les projections budgétaires, François HEILBRONN souhaiterait connaître le détail de ce budget concernant les frais de structure centraux. Il considère ainsi que ces frais sont des frais fixes, et que le projet lui semble tout à fait rentable.

Christophe JAMIN précise que la préparation sera destinée en priorité aux étudiants de Sciences Po, qui, en vertu d'un arrêté dérogatoire obtenu en mars 2007, doivent être diplômés en août de l'année de passage de l'examen du Barreau, qui a lieu entre septembre et décembre. Il précise que ceux-ci seront prioritaires et reçus sans sélection. En revanche, concernant les étudiants externes, il indique que les entrées se feront sur dossier, en fonction de la qualité de ce dossier et de la motivation. Par ailleurs, le suivi au niveau financier sera rigoureux, permanent, constant puisqu'il s'agit d'un objectif partagé entre lui-même et la directrice, à qui il cède la parole.

Édith CHABRE indique que le projet a été élaboré, pour les questions financières, sur la base d'une centaine d'étudiants. Cela correspond d'abord au nombre nécessaire de fonctionnement du projet, car l'examen du Barreau est un examen avec des options multiples, et il est donc nécessaire de toutes les proposer. De fait, pour que les groupes soient conséquents, ce seuil de 100 étudiants inscrits constitue un prérequis. Ce chiffre représente également une projection sur la base du nombre estimé d'étudiants désireux de s'inscrire cette année. En outre, des contraintes matérielles sont à prendre en compte au niveau des amphithéâtres, que la plupart connaissent déjà. Le projet a été pensé en fonction des

dimensions de l'amphithéâtre Caquot, qui peut accueillir plus d'une centaine de personnes. En effet, la période de travaux ne permet pas d'envisager d'autres amphithéâtres de dimension comparable. Ce nombre est amené à varier et à évoluer, tout en gardant à l'esprit, que ce projet ne peut fonctionner qu'au travers d'un réel suivi individuel, impliquant un seuil d'étudiants à ne pas dépasser. D'autre part, elle juge utile de préciser que d'autres préparations à l'examen du Barreau existent, et qu'il n'est pas assuré que la formation bénéficie d'un mouvement massif d'inscriptions, et qu'il s'agit d'éléments sur lesquels il n'est pas possible d'avoir de données aujourd'hui, mais qui fera le sujet d'un retour d'information.

Elle précise que le budget a été conçu, avant tout, sur des éléments fixes. Quelques éléments variables ont néanmoins été intégrés, qui demeurent minoritaires. De fait, l'augmentation du nombre d'étudiants pourrait conduire ce projet à l'équilibre.

Frédéric MION souhaite apporter quelques éléments de réponse à l'intervention de M. Louis SCHWEITZER sur la recherche d'équilibre financier nécessaire à la mise en place d'une préparation comme celle-ci. Il s'agit, en effet, d'une préoccupation dès lors que l'école offre un service additionnel aux étudiants de Sciences Po, et à des étudiants de l'extérieur. Il est ainsi naturel de viser à minima l'équilibre pour ce type de formation. De fait, il paraît difficilement imaginable de créer une formation supplémentaire qui puisse engendrer une dégradation des coûts existants. Cela serait envisageable que tel soit le cas pour l'année de lancement et de rodage, mais à terme, il faudrait qu'elle trouve son équilibre, à défaut de quoi l'école serait amenée à remettre son existence en cause.

Par ailleurs, en réponse à Mme Florence HAEGEL concernant son interrogation sur la politique de l'institution en matière de préparation à des concours ou à des examens sélectifs, et l'existence d'une politique générale en la matière et d'autres projets en cours, il affirme que la réponse est actuellement négative, sous réserve de projets non portés à sa connaissance. Il insiste ainsi sur le fait que l'approche doit être pragmatique et opportuniste : une préparation doit répondre à une demande des étudiants, comme c'est le cas pour celle proposée aujourd'hui ; cette préparation doit correspondre à ce que Sciences Po pense pouvoir apporter. L'approche doit être, d'autre part, opportuniste et se baser sur une analyse de l'état du marché, notamment, et rester vigilante dans le cas où d'autres préparations en dehors de Sciences Po existeraient et sembleraient déjà répondre à la demande. Dans ce cadre, il serait inutile pour Sciences Po de se lancer dans une concurrence effrénée face à d'autres maisons ayant vocation à ce genre de formations. En résumé, il n'existe pas à Sciences Po de politique générale en la matière, mais une approche pragmatique vis-à-vis de tout projet qui viendrait à se présenter. Il réaffirme qu'il n'existe pas de tels projets actuellement à sa connaissance.

Renaud DEHOUSSE propose de faire un point sur les procurations.

Céline TEVINO présente les procurations :

- Thierry CADART donne procuration à Florence HAEGEL
- Gaspard GANTZER donne procuration à François HEILBRONN
- Philippe TERNAIRE donne procuration à François HEILBRONN
- Jean-Claude CASANOVA donne procuration à Renaud DEHOUSSE
- Daniel MUGERIN donne procuration à Laurent GERMAIN
- Laurence PARISOT donne procuration à Louis SCHWEITZER
- Josselin MARC donne procuration à Paul BERNARDET

Paul BERNARDET informe le conseil des démissions du suppléant et du titulaire au motif de mobilités géographiques (Australie et Chine), ceux-ci cédant leur siège à Samuel LEJOYEUX.

Renaud DEHOUSSE sollicite les démissions officielles.

Paul BERNARDET indique que celles-ci ont été remises à M. PALOMO le vendredi 18 octobre au matin.

Renaud DEHOUSSE précise que les démissions doivent être normalement actées au préalable malgré la confiance portée aux étudiants.

c) *Vote*

La proposition est approuvée par 17 pour, 0 contre et 9 abstentions

Renaud DEHOUSSE réaffirme le souhait exprimé par plusieurs membres du conseil de la tenue d'un point d'étape à l'issue de la première année de mise en route du programme, et d'un retour sur les points positifs et négatifs auxquels les responsables auront été confrontés.

Vincent MARTIGNY ajoute que la transmission du relevé de décision de la commission paritaire aux membres du conseil a été extrêmement positive, car elle a permis de voir acté ce qui a été décidé et modifié à la commission paritaire. Il espère que cette initiative, dans la mesure du possible, sera perpétuée lors des prochains conseils, ce qui constituerait des pratiques très utiles aux membres du conseil.

II. POINT D'INFORMATION SUR L'IDEX SORBONNE PARIS CITE ET SUR LES STATUTS DE LA FUTURE COMMUNAUTE D'UNIVERSITE

a) *Exposé*

Renaud DEHOUSSE invite M. Frédéric MION à prendre la parole.

Frédéric MION justifie l'introduction de ce point d'information au conseil par l'adoption le 22 juillet 2013 de la Loi dite FIORASO sur l'enseignement supérieur qui transforme les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) créés par la loi de 2006 en communautés d'universités et établissements, et qu'il sera nécessaire, dans l'année qui suit l'adoption de la Loi et sa publication le 22 juillet, d'adopter de nouveaux statuts. Ces transformations constituaient une occasion pour faire le point sur le bilan de la construction communautaire à laquelle Sciences Po a pris toute sa part depuis 2010 et les perspectives à venir, notamment sur les travaux qui devront être conduits en association avec le Conseil de direction.

Frédéric MION tient à s'excuser auprès de certains participants pour lesquels certains points de l'exposé feraient office de redite, et qui pourraient paraître inutiles à rappeler. Mais, il affirme que tous les participants ne possèdent pas nécessairement une maîtrise du sujet et qu'il est utile de reprendre les choses à la base.

Ainsi, il indique que les pôles de recherche et d'enseignement supérieur ont été créés par la loi de programme du 18 avril 2006 pour la recherche, avec 4 missions principales :

- la mise en place et la gestion des équipements partagés entre les membres fondateurs et associés de ces pôles ;
- la coordination des activités des écoles doctorales ;
- la valorisation des activités de recherche menées en commun ;
- la promotion internationale de ces pôles.

Sciences Po, après une période assez longue de latence et d'hésitation est entrée comme membre fondateur le 10 février 2010 dans le pôle de recherche et d'enseignement supérieur Sorbonne Paris Cité, un des 26 PRES créés à la suite de l'adoption de la loi de 2006. Ce pôle comporte 8 membres, dont les 4 universités sont l'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle, l'Université Paris 5 Paris Descartes, l'Université Paris 7 Paris Diderot, l'Université Paris 13 - Paris-Nord ; et dont les 4 grands établissements sont l'Institut de physique du globe de Paris, l'Institut national des langues et

civilisations orientales – dont le conseil a la chance de compter une enseignante parmi ses membres, l'Institut d'études politiques de Paris et l'École des hautes études en santé publique. Ce vaste ensemble de 8 établissements comporte 370 équipes de recherche, plus de 3 900 enseignants-chercheurs, et 2 300 chercheurs dont 50 % sont issus du CNRS et 25 % de l'INSERM, 1 800 personnels administratifs, techniques et de service, 6 400 doctorants. Tous les domaines de la recherche sont représentés, tous les domaines de la science sont présents. Cet ensemble comporte 120 000 étudiants dont 22 000 sont des étudiants étrangers. Il comporte 40 écoles doctorales, soit en tout, 6 400 doctorants, ce qui représente un quart des doctorants présents en Ile-de-France. Les établissements membres de Sorbonne Paris Cité ont été, au cours de l'histoire du PRES, lauréats de nombreux projets dans le cadre du programme *Investissements d'avenir* lancé en 2010 et qui a été doté d'un budget de 35 milliards d'euros. Ces établissements ont obtenu la création de 9 Labex – Laboratoires d'excellence – et ont été associés à 25 autres Labex, de 2 IDEFI, de 5 Equipex, de 3 cohortes, et enfin l'ensemble SPC a remporté un projet d'IDEX.

En ce qui concerne les principaux projets pilotés par Sciences Po dans ce cadre :

- En matière d'équipement d'excellence, Sciences Po a été lauréat pour l'équipement DIME-SHS, qui a obtenu un financement de 10 400 000 euros
- Sciences Po a obtenu un Labex, le LIEPP, dont le financement s'élève à 10 000 000 d'euros
- Sciences Po a remporté une initiative d'excellence en formations innovantes IDEFI, il s'agit de FORCCAST doté de 6 000 000 d'euros
- Et enfin, Sciences Po a été membre fondateur et membre leader du projet d'IDEX Université Sorbonne Paris Cité

Ce projet est l'un des 8 IDEX qui ont été accordés par le commissariat général à l'investissement et le jury international. Deux autres projets d'IDEX sont en cours de labellisation. L'IDEX SPC s'est vu doté de 880 000 000 d'euros non consommables, qui ne seront acquis qu'à la suite d'une revue intermédiaire par le jury international. Cette dotation doit générer des produits de 27 millions d'euros par an sur 8 ans. L'objectif de ce projet est d'améliorer l'excellence de la recherche et de l'enseignement pour les 8 établissements membres du PRES Sorbonne Paris Cité. La convention qui gère l'IDEX a été signée le 28 décembre dernier par les 8 établissements, par l'État et par l'Agence nationale de la recherche. Les enjeux qui sont présents pour Sciences Po dans cette initiative d'excellence, et plus largement dans la construction collective qui la sous-tend, sont d'abord des possibilités de développement extrêmement prometteuses pour la recherche et la formation à Sciences Po. En effet, l'ensemble des 8 établissements réunis au sein de ce qui était le PRES et qui devient la communauté d'universités et établissements, représente l'ensemble des disciplines scientifiques possibles et ouvre, pour les équipes de Sciences Po, par définition concentrées sur 5 grandes sciences sociales, des possibilités d'élargissement des champs disciplinaires, de travaux interdisciplinaires, qui jusqu'à présent n'était envisageables qu'au cas par cas et dans les constructions *ad hoc* entre une équipe de Sciences Po et une équipe d'un établissement tiers. L'école va donc pouvoir mobiliser des expertises scientifiques et pédagogiques complémentaires à celle de Sciences Po pour favoriser l'interdisciplinarité, s'ouvrir à de nouvelles perspectives partenariales à l'international, mutualiser les équipements au service des étudiants, des personnels, notamment d'enseignements et de recherche, accroître l'ancrage de Sciences Po et de celui des autres membres du PRES dans l'environnement socio-économique, et enfin, bénéficier de ressources financières supplémentaires. En pratique, ces axes, ces enjeux ont déjà fait l'objet d'un certain nombre de développement et de réponses lors des deux ans écoulés. En matière de recherche, un appel à projets « Blanc » a été lancé en 2012, avec pour objet de favoriser le développement de projets innovants, aux interfaces entre les disciplines et regroupant plusieurs établissements du pôle de recherche et d'enseignement supérieur. Sur les 62 projets financés, 11 projets retenus impliquent des équipes de Sciences Po. Cela signifie que les équipes de Sciences Po bénéficient pour ces projets de près de 1 million d'euros, soient à peu près 10 % du budget global destiné à cet appel à projets, ce qui est très supérieur, en proportion, aux autres équipes du pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

Un deuxième appel à projets a été lancé, portant sur des programmes interdisciplinaires ayant pour enjeu de répondre à « un enjeu sociétal majeur » par une recherche et des formations interdisciplinaires. Il s'agit d'un programme de recherche et de formation. Dans un premier temps, cet appel à programmes interdisciplinaires porte sur des projets définis en termes encore assez vagues, et bénéficient d'un

financement de 600 000 euros sur 2 ans. L'objet de ces 600 000 euros est de permettre à chacun de ces programmes de se préciser, de s'affiner au cours des 2 années qui viennent. Cela constituera un prélude au lancement de programmes plus institutionnels financés à une hauteur très supérieure, dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur. 9 préprogrammes ont été retenus dans ce cadre, dont 7 mobilisent des équipes de Sciences Po :

- La dynamique du vieillir
- La numérisation du patrimoine
- Les politiques de la terre
- Les énergies de demain
- Les réseaux identité et industrialisation des corps
- Les approches interdisciplinaires de la sécurité sanitaire
- Les sociétés plurielles

Toujours au titre des actions lancées par le PRES au cours des mois les plus récents, le PRES a décidé le lancement de « chaires d'excellence ». Leur objectif est d'attirer dans les établissements du PRES des chercheurs de haut niveau. Chaque chaire est dotée d'un financement de 700 000 euros qui ne couvre pas la rémunération du chercheur, mais l'environnement de recherche, c'est-à-dire tout ce qui permet aux chercheurs et aux enseignants recrutés de faire leur travail. En outre, il est possible pour les établissements qui lanceront des chaires, de lancer deux chaires sur ce même financement, ce qui paraît plus adapté à certaines disciplines qui requièrent en termes d'environnement recherche, d'équipements des exigences particulières. Pour les sciences sociales, il est possible d'imaginer des chaires d'excellence financées à moindre hauteur. À Sciences Po, il est donc envisagé le lancement de 2 chaires d'excellence.

Le PRES a lancé une mission Europe, dont l'objectif est de mobiliser et d'accompagner les équipes de recherche de l'ensemble des établissements dans le montage de projets européens, et notamment dans la soumission de projets devant le *European Research Council*. En pratique, Sciences Po possède une certaine expérience en la matière et un peu d'avance par rapport à certains établissements du PRES. Il a donc été décidé que ce sera une salariée de Sciences Po qui jouera le rôle de coordinatrice de cette initiative qui permettra à chaque établissement de se voir doté d'un demi-poste supplémentaire pour activer et favoriser la réponse aux projets européens.

Les actions menées en commun n'ont pas porté uniquement sur le domaine de la recherche, mais également sur le domaine de la formation. Cela s'est caractérisé par le lancement en 2013 d'un service commun d'accompagnement aux pédagogies innovantes. Un service baptisé « SAPIENS » qui a pour vocation la formation des enseignants aux pédagogies nouvelles en matière notamment de pédagogie numérique. Ce centre doit servir de centre de ressources pour l'ensemble des établissements du PRES. Il doit également servir de plate-forme de mutualisation pour le lancement de MOOCs, c'est-à-dire de cours ouverts, massifs en ligne. Il servira plus largement à toutes les initiatives des établissements en matière de pédagogie numérique.

Dans le domaine de la formation, a été lancé en 2013 un collège des écoles doctorales de Sorbonne Paris Cité. Le rapprochement des formations doctorales constitue l'un des axes retenus par la loi de 2006 pour les PRES. C'est assez tardivement que les établissements de Sorbonne Paris Cité se sont lancés dans cet effort de coordination de leur politique de formation doctorale. L'idée est d'identifier les bonnes pratiques et de les promouvoir auprès de l'ensemble des membres du PRES. Le collège commun des écoles doctorales sera également amené à répartir entre les établissements les contrats doctoraux supplémentaires que l'État pourrait décider d'attribuer collectivement à l'ensemble Sorbonne Paris Cité. Les actions communes portent sur la recherche et la formation, mais également sur la politique documentaire. Des actions ont été conduites en matière de numérisation des collections, de constitution d'une plate-forme documentaire numérique. Les établissements de Sorbonne Paris Cité sont en train de chercher, d'identifier des lieux d'archivage supplémentaires pour les collections, car la place manque dans tous les établissements pour conserver des documents et des ouvrages.

Enfin, des actions communes ont été menées dans le domaine de la politique internationale, avec la décision de créer 4 antennes internationales pour Sorbonne Paris Cité qui se situent à San Paolo, à Berlin, à Buenos Aires et à Singapour. Pour ce qui est de Singapour, Sciences Po sera pilote de l'antenne qui sera établie physiquement au sein de l'université nationale de Singapour. L'école va bénéficier, pour cela, de 200 000 euros par an et d'un demi-poste pour créer cette antenne. L'idée de

ces actions et de ces antennes communes est de promouvoir la coopération entre les scientifiques de Sorbonne Paris Cité et les pays ciblés, qui sont principalement des pays émergents dans lesquels le potentiel de développement de la recherche et de l'enseignement supérieur est très fort.

Le pôle de recherche et d'enseignement supérieur devient communauté d'universités et établissements consécutivement à la loi du 22 juillet 2013. Elle reste baptisée Sorbonne Paris Cité et dispose d'un an pour rédiger ses statuts. La loi prévoit 3 modalités possibles de coopération, de constitution de ces communautés : la fusion des établissements – intégrative, l'association – plus souple, ou la participation de plein droit à une communauté d'établissements – intermédiaire. L'enjeu pour l'État est d'aller au bout de la logique de constitution d'ensembles importants d'universités et établissements permettant une réelle visibilité à l'international, et de simplifier sa politique contractuelle en dialoguant désormais avec un regroupement d'universités et établissements au niveau d'un site, plutôt qu'avec une série d'établissements. L'enjeu est bien sûr la coordination des politiques scientifiques et pédagogiques.

Concrètement, dans les mois qui viennent, la communauté va devoir élaborer ses statuts, et la question se pose pour Sciences Po de l'attitude à avoir face à la construction qui se dessine. Frédéric MION estime que l'intérêt de Sciences Po serait celui d'une participation de plain-pied, en tant que membre de plein droit, à la communauté d'universités et établissements. Cela représente la continuité de tout ce que Sciences Po a fait depuis son entrée dans le PRES comme membre fondateur en 2010 et ensuite au moment du portage du projet Idex. C'est fondamental pour montrer que Sciences Po reste partie prenante à la construction collective qui est en route, et pour une relation future avec les pouvoirs publics. Mais l'enjeu dans cette participation de plein droit comme membre fondateur à la communauté d'universités et établissements est pour Sciences Po de préserver ce qui constitue sa principale richesse et qui fait sa force, à savoir, son autonomie. Il faut donc trouver le bon équilibre entre le fait d'avoir un rôle déterminant dans la construction collective et le maintien de cette autonomie. Deux attitudes se dessinent actuellement entre les membres, celle, d'une part, des universités membres de notre communauté d'universités et établissements, et celle, d'autre part, des 4 grands établissements. En résumé, les 4 universités s'inscrivent dans un mouvement de fusion entre elles, fusion rendue possible par la quasi-similitude des statuts de ces universités et les problématiques qu'elles ont à affronter. Les 4 établissements, pour des raisons qui tiennent à la fois à leur histoire, à leur nature juridique, à leur spécificité et à la spécificité de leur mission, souhaitent, en revanche, demeurer autonomes et n'envisagent pas de participer à un mouvement de fusion. Les 3 autres établissements membres de la communauté sont sur une ligne conforme à Sciences Po en la matière, c'est-à-dire qu'ils souhaitent participer à un mouvement collectif, mais ne souhaitent pas y perdre leur existence et leur nature. L'élaboration des statuts de la communauté d'universités et établissements a donné lieu à une concertation, d'abord à l'intérieur de la communauté, notamment auprès de la Commission spécialement constituée à cet effet qui regroupe des élus de l'ensemble des composantes de chacun des établissements, soit la Commission de concertation sur l'organisation de l'Université unifiée (CCOU), à laquelle certains membres du Conseil appartiennent et dont ils suivent les travaux. Les statuts de la communauté d'universités et établissements feront l'objet de plusieurs séances de discussion devant cette Commission avant d'être soumis au Conseil d'administration de Sorbonne Paris Cité, le 11 décembre 2013. L'idée serait de soumettre ensuite les statuts à chacun des conseils des membres de la communauté au cours du premier trimestre 2014, avec une date buttoir définie au 22 juillet 2014. Le Conseil de direction sera donc saisi des statuts au premier trimestre de l'année prochaine. Néanmoins, Frédéric MION propose de faire un point intermédiaire sur l'avancement des travaux devant la CCOU soit au prochain Conseil de direction, soit au suivant, de manière à ce que les membres puissent suivre les principaux éléments de la discussion dont les principaux enjeux ont été expliqués dans cet exposé.

b) Observations et questions

Renaud DEHOUSSE introduit la discussion en réaffirmant l'importance de ce sujet afin que Sciences Po appréhende son environnement proche. Il note le point sur l'autonomie de Sciences Po qui constitue un aspect auquel de nombreuses personnes sont sensibles. Beaucoup se retrouveraient dans l'idée d'une participation et non d'une fusion, mais si l'école souhaite exploiter pleinement les opportunités qui se présentent dans le cadre de ce nouveau projet de communauté, il préconise de réfléchir au préalable à la l'organisation interne de Sciences Po. Renaud DEHOUSSE affirme avoir été frappé par le fait que

Sciences Po se soit bien positionné dans les premiers pas du PRES, et ait réussi à placer un certain nombre de projets qui ont été bien accueillis.

Il s'interroge, cependant, à une stratégie de l'école qui se limiterait à simplement essayer un maximum d'opportunités, au-delà de la bonne utilisation des mécanismes mis en place dans ce dispositif, au-delà de l'effort de mutualisation qui peut être fait et qui est très important, en période de vache maigre des ressources financières. Il considère que l'investissement, par exemple, qui est fait par la communauté dans la mise en place d'une mission Europe, pour avoir une représentation à l'international, représente une initiative moins coûteuse, dès lors que le coût est soit partagé entre différents participants, soit, mieux encore, pris en charge par la communauté. Mais, il insiste sur le fait qu'il est important de garder clair à l'esprit les domaines, les initiatives dans lesquelles Sciences Po aurait l'occasion de s'illustrer. Il préconise cette réflexion sur le fond, une recherche d'organisation de l'institution dès à présent. Ainsi, ce qui manquerait serait peut-être une vision claire sur la manière dont les personnels enseignants pourraient contribuer à cette dynamique. Renaud DEHOUSSE estime qu'il serait dommage de ne s'en remettre qu'à une logique de réaction aux différentes initiatives de la communauté et qu'il serait bon de réfléchir ensemble aux initiatives que l'école souhaiterait porter dans le cadre de la communauté.

En outre, la discussion pourra être poursuivie dans le cadre du travail statutaire engagé par la communauté, un travail qui prendra la forme de la rédaction d'un accord de consortium pour la recherche de projet de statut. Il indique donc que le conseil aura à revenir sur ces travaux dans des échéances assez proches.

Paul BERNARDET remercie M. Frédéric MION pour cette présentation et souligne l'importance de ce sujet pour l'avenir de Sciences Po et pour l'avenir de l'enseignement supérieur en France. Il souligne l'utilité de faire des points réguliers sur ces éléments.

Concernant la fusion, en se basant sur les retours qu'il a pu recueillir d'un certain nombre d'universités, Paul BERNARDET souhaite nuancer les propos sur le fait que les universités se dirigent vers un processus de fusion. En effet, l'université de Paris VII, il y a quelques mois, votait en conseil d'administration, à l'unanimité, une motion contre la fusion des universités du PRES. Paris III, la semaine dernière, se posait la question de la forme que pourrait prendre cette évolution pour les universités du PRES. Paul BERNARDET pense donc qu'il s'agit d'une discussion encore ouverte, et à raison dans ces établissements. Partout, les étudiants et les salariés se réunissent en assemblée générale, pour réfléchir à cette perspective de fusion. Une université constituée de 120 000 étudiants constitue, effectivement, une perspective inédite en France, qui ne serait pas sans conséquence à la fois sur les conditions de travail des salariés et des enseignants, et également sur les étudiants. Paul BERNARDET trouve d'ailleurs assez inquiétant que la dernière fois qu'a été abordé le sujet des étudiants soient lors de la rédaction du projet du PRES, et que depuis le mot étudiant n'ait jamais été prononcé, sauf pour parler de vie étudiante. Dans le projet du texte pourtant, apparaissaient des projets assez ambitieux et intéressants en termes de logements pour les étudiants, de transdisciplinarité, notamment dans les cursus de santé. Aujourd'hui, il soulève que ces perspectives semblent avoir été totalement abandonnées, et qu'il existe un flou sur le devenir du PRES d'un point de vue pédagogique et d'un point de vue de l'enseignement. Cela pose des problématiques importantes et concrètes pour les étudiants dans la perspective d'une fusion, il s'interroge ainsi :

- sur le devenir des filiales des universités en termes de regroupement d'étudiants, par exemple le projet du président de Paris XIII de regrouper tous les étudiants en psychologie sur un campus et la perspective de nouveaux logements étudiants en conséquence
- sur la mutualisation des enseignements d'une manière générale, et des questions concrètes que cela soulève.

Par ailleurs, Paul BERNARDET souligne qu'au-delà de l'importance de l'autonomie de Sciences Po au sein de la communauté d'université, il souhaiterait obtenir quelques précisions sur les perspectives, en dehors de la recherche où les projets ont été définis, notamment sur les projets tels que Paris V sur les questions de santé. D'une manière générale, il souhaite savoir comment Sciences Po, alors que l'école a été à l'origine du projet d'Idex, peut se détacher autant aujourd'hui, tout en désirant profiter de nouvelles opportunités. Pour lui, il s'agit d'une question qui comporte des problématiques importantes et l'école ne peut se contenter de chercher les opportunités sans vouloir s'engager. Ainsi, des questions concrètes vont se poser sur la faisabilité de tels projets.

Frédéric MION en réponse à la remarque de M. Paul BERNARDET de ne pas s'inscrire dans une logique de réaction, mais de proposition concernant ce projet, précise qu'il s'agit probablement d'un défaut de l'exposé de ne pas avoir insisté sur un grand nombre des actions communes qui ont été lancées au cours de l'année écoulée et qui constituent des axes inscrits dans le projet d'Idex. Un projet qui a été porté avec une vigueur particulière par Sciences Po et dans lequel les équipes de Sciences Po – les équipes de direction au moins – ont investi beaucoup d'énergie. Ainsi, les 9 préprogrammes, qui sont des préprogrammes interdisciplinaires de recherche et de formation – ce qui constitue un élément de réponse à la question de M. BERNARDET sur les conséquences pour les étudiants – s'inscrivent dans l'une des dimensions du projet Idex, soit la création d'instituts interdisciplinaires de formation et de recherche, dont la nature juridique qui n'est pas présentée dans l'Idex, n'est pas plus clair pour Sciences Po aujourd'hui. Mais, l'école se donne deux ans pour voir à la fois en termes de contenu scientifique et en termes de structuration ce que ces instituts peuvent devenir. Or, là, Sciences Po ne se situe pas dans une logique de réaction, mais dans une logique de mise en œuvre, de propositions d'idées qui figuraient dans le projet d'Idex et qui assez largement étaient issues des rangs mêmes de la communauté de Sciences Po. Frédéric MION précise toutefois qu'il entend le désir pour tout le monde d'avoir une vision plus nette et plus claire de ce que sont les possibilités pour Sciences Po d'affirmer une stratégie, une politique dans le cadre de SPC.

Par rapport à ce qu'indiquait M. BERNARDET sur la fusion des universités, Frédéric MION souhaite préciser qu'il ne préjuge pas du point d'aboutissement. En revanche, ce qu'il relevait lors de son exposé était que les 4 présidents des 4 universités ont souhaité – au moins dans un document qui a été remis au comité de visité de l'AERES – inscrire la fusion de leurs établissements comme un futur possible et de leur point de vue souhaitable pour leurs 4 établissements. Frédéric MION affirme ne pas ignorer le fait qu'au sein de leurs communautés universitaires, ceux-ci rencontrent des oppositions plus ou moins fortes. Nul ne peut donc préjuger du bon aboutissement de ce projet de fusion. Mais, alors que ces 4 universités peuvent au moins conceptuellement se projeter vers un tel avenir, en ce qui concerne Sciences Po il n'est pas question de s'inscrire dans un projet de fusion, quel qu'en soit le périmètre. Frédéric MION insiste encore sur le fait qu'il ne préjuge pas du fait que les 4 universités ne feront plus qu'une à l'horizon 2016. Les communautés universitaires se mobilisent dans les différents établissements pour à tout le moins être associées à la réflexion sur ce projet de fusion.

En ce qui concerne les étudiants, le projet d'Idex comporte un certain nombre de dimensions qui les concernent directement. Ces dimensions sont en germe dans certaines initiatives prises par le PRES au cours de l'année écoulée, c'est notamment le cas des préprogrammes en matière de recherche et de formation. La clé est bien à terme de trouver des formules adaptées pour proposer aux étudiants de plusieurs établissements de la communauté, des formations qui associent les sciences exactes et les sciences sociales et qui associent les sciences sociales et les sciences humaines, qui ne sont pas présentes en totalité dans un seul établissement. En matière de médecine et de formation à la santé, des discussions sont effectivement en cours entre Sciences Po, l'École des hautes études en santé publique et Paris Descartes. Déjà des coopérations sont en cours et sont en train d'être structurées davantage. En matière de santé toujours, des travaux importants sont en cours pour repenser le premier cycle d'études universitaires pour les futurs médecins. En matière de logement étudiant, Frédéric MION précise que ce qui figure dans le projet Idex n'est pas abandonné, mais que les choses avancent avec un rythme différent, et que sa présentation sur ce point n'était pas exhaustive.

Enfin, pour ce qui concerne la formation et les étudiants, Frédéric MION indique qu'une dimension importante a été mentionnée, soit la formation doctorale. Le rattachement de l'école doctorale SPC constitue ainsi une avancée importante :

- une avancée en termes de partage des bonnes pratiques à terme,
- une avancée de la politique scientifique, car l'idée est que les établissements puissent s'accorder entre eux sur des priorités portées par leur politique doctorale,
- et une avancée en termes de moyens supplémentaires puisque l'État est susceptible de doter d'un nombre de contrats doctoraux supplémentaires le collège commun constitué.

Frédéric MION rappelle enfin qu'il sera possible de revenir sur ces sujets et leur déroulé au cours du trimestre.

Renaud DEHOUSSE considère qu'il s'agit effectivement d'une idée heureuse dans la mesure où ce qui se déroule au sein de la communauté constitue un enjeu important pour l'avenir de Sciences Po.

III. POINT D'INFORMATION SUR LA VENUE DU COMITE DE VISITE DE L'AERES A SCIENCES PO (6-8 NOVEMBRE)

Frédéric MION rappelle que Sciences Po a fait l'objet d'une évaluation de l'AERES pour toute sa dimension recherche. Cette évaluation est achevée. Les rapports concernant chacun des centres de recherche de Sciences Po sont disponibles en ligne sur le site internet de l'AERES. Sciences Po, de la même manière, a fait l'objet d'une évaluation de sa formation doctorale, qui est le seul diplôme d'État remis par l'école. Elle est achevée et les données sont disponibles. Sciences Po se situe dans l'ultime étape d'évaluation qui porte sur l'établissement au sens large. Cette étape a été précédée par un rapport d'auto-évaluation effectué par l'école qui a été remis avant l'été. Ce rapport est disponible et est inclus dans le dossier de cette séance du Conseil de direction. L'étape suivante est la visite du comité de visite de l'AERES qui va se rendre dans l'école, ici et en région, et qui va rencontrer l'ensemble des parties prenantes de la vie de l'institution. Cette visite qui se déroule sur trois jours, les 6, 7 et 8 novembre prochains est susceptible de mobiliser certains membres du Conseil pour des entretiens. En tout, 60 entretiens sont organisés et il est d'usage que le comité de visite rencontre des élus des différentes composantes de l'école, des différents conseils. Des propositions sont effectuées en la matière à l'AERES, mais c'est elle qui en définitive décide de la liste des entretiens qu'elle souhaite avoir.

Florence HAEGEL s'interroge sur la composition du comité d'évaluation

Frédéric MION précise qu'elle est connue et qu'il en informera le Conseil dans l'après-midi.

Pierre BORNAND remarque qu'il ne lui semble pas avoir eu le rapport d'évaluation

Frédéric MION propose de le lui transmettre

Les autres membres précisent qu'il se trouve dans le dossier.

IV. POINT D'INFORMATION SUR LE COCuMA

Renaud DEHOUSSE rappelle que ce point fait suite à des discussions antérieures du Conseil de direction sur l'exercice de réflexion globale sur le paysage des Masters à Sciences Po. La mise en place d'un comité ad hoc avait été évoquée lors de la dernière réunion. Il cède la parole à Mme Françoise MELONIO sur ce point.

Françoise MELONIO indique que les travaux vont bientôt commencer. Elle rappelle l'extrême complexité de l'offre, soit 67 mentions de Masters de formations initiales pour les jeunes professionnels d'une part, et un contexte de stagnation du nombre des candidatures d'autre part. De fait, une évaluation générale du dispositif est apparue comme nécessaire. Cette évaluation se fait sur un trépied institutionnel complété de concertations avec les instances :

- le comité du curriculum du master (cocuma)
- le comité décanal stratégique qui regroupe les doyens des écoles et du collègue
- le comité décanal exécutif

Ces deux dernières instances ont commencé les travaux. Le comité décanal stratégique s'occupe particulièrement des questions de gouvernance. Le comité décanal exécutif a commencé à examiner, sur l'ensemble des pratiques pédagogiques, administratives de l'école, ce qui pouvait être harmonisé et ce qui ne pouvait l'être, en fonction de la singularité de chacun des Masters. Il a déjà examiné, par exemple, ce qu'il était possible de faire pour améliorer les procédures d'admission, ou pour harmoniser la définition des cours (cours magistral, cours séminaire, conférence). Le CoCuMa a une mission un peu différente puisqu'il s'agit d'une part d'examiner l'identité de la formation de Sciences Po, sa spécificité, et d'autre part, l'adéquation des contenus et des formations par rapport aux transformations du monde du travail et aux nouveaux champs de la recherche. Le but n'est,

ainsi, pas seulement de rationaliser et d'éliminer les doublons, mais aussi de réfléchir à ce qui peut manquer dans l'offre de formation et ce que peuvent être les grands champs sur lesquels il est nécessaire de se positionner à l'avenir. La troisième mission du CoCuMa sera de réfléchir aux méthodes pédagogiques, c'est-à-dire à la fois à la place du numérique, mais aussi à la place des études de cas, des stages, des années de césures, etc. En résumé, le CoCuMa possède donc une mission à la fois d'harmonisation, de réflexion prospective et de méthode pédagogique.

Le CoCuMa a maintenant sa formation définitive, en 3 grandes catégories :

- des maîtres de conférences ou personnalités connaissant bien Sciences Po et qui ne sont pas membres permanents de Sciences Po
- quelques membres de la faculté permanente
- des membres de la direction

Ces catégories s'organisent comme suit :

- 3 personnes dans le secteur Droit et Affaires Publiques : Éric BARBIER DE LA SERRE, avocat, ancien élève de Sciences Po et Harvard qui enseigne le Droit de la concurrence à l'école de Droit ; Bernard STIRN professeur associé à Sciences Po et président de la section du contentieux du Conseil d'État, et qui a participé à la réflexion sur la préfiguration de l'école d'Affaires Publiques ; Frédéric PUIGSERVER, qui a été de 2008 à 2013 le président de la commission paritaire, et qui est un des membres les plus actifs dans la préparation au concours, et dans le Master d'Affaires publiques.
- Pour tout le secteur finance : François HEILBRONN
- Pour tout le secteur urbanisme : Pierre VELTZ, qui connaît bien nos trois formations d'urbanisme. Il est par ailleurs ancien directeur de l'école des Ponts, et est actuellement président-directeur général du conseil d'administration de l'établissement public de Paris-Saclay. Il peut nous aider pour toutes les questions d'organisation.
- Parmi les professeurs de la faculté permanente : Alain Dieckhoff, qui connaît toutes les questions d'aires culturelles, qui, comme directeur de département, a participé à l'élaboration du référentiel sur les services d'enseignement ; Jean-Marie DONEGANI directeur de l'école doctorale de Sciences Po ; Pierre FRANÇOIS qui avait participé au CoCuBa, membre de la commission paritaire et qui fait partie de la commission de réflexion sur le Grand O et qui connaît bien les Grandes Écoles par ailleurs : Philippe MARTIN, pour sa connaissance du département de l'économie qu'il a dirigé et son expérience internationale ; Pap NDIAYE, professeur nouvellement nommé à Sciences Po, qui vient de l'EHESS et qui a beaucoup travaillé avec les universités américaines, il est spécialiste d'histoire de l'industrie et des questions liées à la condition des noirs comparée en France et en Amérique.
- 2 personnes extérieures qui viendront pour une journée d'étude : Alan BRINKLEY, historien américain, qui a été provost de Columbia de 2003 à 2009, et qui a déjà aidé Sciences Po pour la mise en place du campus de Reims ; Stuart CAMBRIDGE, professeur d'International development, qui est le co-directeur de l'école internationale de la LSE, une de nos institutions partenaires centrales.
- En ce qui concerne les membres de la direction : Frédéric MION ; Christine MUSSELIN pour la partie de la direction scientifique ; Francis VERILLAUD, Michel GARDETTE, Jérôme GUILBERT pour tout ce qui est de la communication ; Delphine GROUES et Françoise MELONIO pour s'occuper du pilotage et des comptes-rendus

Un travail a d'ores et déjà été engagé sur la concertation avec les étudiants, puisque dans les groupes de travail de l'automne 2013-2014, deux sont prévus sur ces questions. Un premier le 26 novembre sur la question Grand O formation commune, qui a fait l'objet d'un début de travail d'une commission spécifique et un deuxième le 23 décembre 2013 sur les pratiques pédagogiques qui va pouvoir bénéficier de l'examen qui aura été fait en comité décanal exécutif de l'existant.

Le CoCuMa débute le 5 novembre. Un certain nombre de questions ont été débattues en comité décanal stratégique et exécutif. Il est probable qu'il faille toute l'année pour réussir à faire à la fois une revue de l'existant et une prospective.

Raphaëlle REMY-LELEU demande à avoir des retours sur les travaux des instances des comités décanaux, sur leurs conclusions, ce qui apporterait aux réflexions et aux débats des élus. D'autre part, elle souhaiterait une présence des étudiants dans le CoCuMa, au-delà d'une simple participation au groupe de travail et avec des compétences plus larges que la simple réflexion scientifique sur le domaine. Elle considère ainsi qu'un point de vue étudiant serait important notamment pour discuter d'acquitté des connaissances et d'acquitté pédagogique, ou même sur la communication vis-à-vis des Masters. En effet, les premiers à pâtir du manque d'information concernant les maquettes et l'offre de formation sont souvent les étudiants. De fait, les étudiants regrettent l'absence d'un représentant étudiant au sein de ces comités.

Olivier BORRAZ s'interroge sur l'articulation de cette réflexion et la création des écoles, c'est à dire comprendre comment les deux processus pourraient se combiner. En effet, plusieurs écoles vont ouvrir qui vont regrouper ces Masters. Il demande ainsi si le tronc commun serait identique pour tous les masters quelques soient les écoles ou si les troncs communs seraient spécifiques selon les écoles.

Paul BERNARDET précise qu'il lui semble important d'avoir des points très réguliers sur la façon dont les écoles et les Masters prennent une décision et aussi sur les compétences qui sont les leurs. Il rappelle que le Conseil de direction est là pour gouverner l'institution et faire des choix en ce qui concerne les masters et les compétences qui sont attribuées aux différents services. Il souligne l'importance de prendre cette question avec autant de vigilance que la question de fond sur le contenu des masters. En effet, Paul BERNARDET rappelle l'importance de conserver une démocratie au sein de Sciences Po sur ce qui se fait, et que la question de la gouvernance ne va pas sans implication sur le contenu des cursus et sur les parties pédagogiques.

Françoise MELONIO précise que le CoCuMa a une fonction consultative et que son objectif est de voir quelles pourraient être les orientations intellectuelles. Ainsi, le CoCuMa fonctionnera sur la base d'auditions d'un certain nombre de représentants d'école, et sur la base des documents qui lui seront fournis. Il s'agit donc d'une instance de réflexion. Mais il ne s'agit pas d'une instance de décision, la décision remontant exclusivement aux instances représentatives et au directeur.

Concernant le lien entre les écoles et les regroupements de Masters, Françoise MELONIO indique que des réflexions ont été effectuées dans différents masters avec pour objectif la présentation d'un projet aux instances centrales. L'école des Affaires publiques va faire l'objet d'un rapport, qui devra être examiné par les différents comités de réflexion, en raison des problèmes d'articulation avec les autres écoles qui sont délicats. Cela est vrai aussi pour le projet d'une école d'Affaires urbaines où, là aussi, les problèmes de frontières sont essentiels. Comme encore pour une éventuelle école regroupant toute une série d'études autour du monde de l'entreprise. Pour tous ces cas, une réflexion est engagée par les responsables de ces Masters, en parallèle d'un travail collectif afin de veiller à l'articulation de l'ensemble de l'offre.

Par ailleurs, en ce qui concerne la question du tronc commun, premièrement, il semble nécessaire d'engager une réflexion sur l'identité globale de Sciences Po qui actuellement est représentée par les cours de formation commune et par le Grand O. Ainsi, une réflexion a été engagée pour savoir s'il faut articuler cette formation commune à tous les masters, avec le Grand O, sous quelle forme, et quelle serait la place à garder pour ce qui définit Sciences Po indépendamment de la spécificité particulière de chaque master, ou de chaque école. D'autre part, le deuxième aspect est celui d'un tronc commun à l'intérieur de chaque école, pour tous les masters qui y sont rattachés. Françoise MELONIO explique qu'il est tout à fait possible d'avoir un élément de tronc commun à l'intérieur d'une école d'Affaires publiques ou à l'intérieur d'une école d'Affaires urbaines, mais qu'il ne s'agit pas du même degré de généralité que lorsque l'élément est commun à l'ensemble des diplômes de Sciences Po. Françoise MELONIO préconise ainsi de réfléchir à l'intérieur de chaque école à ce qui est pertinent et veiller en même temps à ne pas engendrer une explosion des heures de cours, ce qui serait contraire à l'objectif fixé de donner une part à l'effort personnel de l'étudiant.

Renaud DEHOUSSE indique être sensible à la remarque concernant l'autorité des instances statutaires et propose de prévoir à mi-parcours un point qui permettrait au Conseil de constater l'évolution générale du dossier, des problèmes qui émergent, des tendances qui se dessinent, de façon à ce que le conseil puisse avoir, le cas échéant, un débat sur le fond à cette occasion. Il affirme ainsi que l'expérience montre que les débats sont d'autant plus efficaces qu'ils sont bien préparés.

I. POINT D'INFORMATION SUR L'IMPLANTATION DU PROGRAMME EUROPE-AFRIQUE

a) *Exposé*

Françoise MELONIO indique que le programme Europe-Afrique connaît sa troisième année d'existence. Il s'agit d'un programme en forte expansion, puisque 47 étudiants ont été admis en 2011, 48 en 2012 et 63 en 2013. Ce nombre d'admis est néanmoins inférieur au nombre de candidats reçus à Sciences Po ayant fait la demande d'une affectation dans le programme Europe-Afrique. Il s'agit, par ailleurs, du programme international pour lequel le taux de sélection est le plus sévère, avec 22 % d'admis. Or, cette hyper-sélectivité est due avant tout à la faible capacité d'accueil sur le site de Paris, ce qui conduit à écarter de très bons candidats. Pour ce programme, il avait été décidé comme précédemment pour le programme Europe-Asie, en l'absence de local propre, de démarrer le plus rapidement possible en affectant le programme sur le site de Paris. Mais ce site de Paris possède un certain nombre d'inconvénients. Les élèves font remarquer qu'ils ont des difficultés à affirmer l'identité de leur promotion faute d'espace spécifique pour leur vie associative propre, pour se réunir. C'est pour cette raison qu'est envisagé le déplacement de ce programme sur un campus. Ce déplacement pourrait se faire à partir de septembre 2015 sur le campus de Reims. Il était nécessaire d'informer le Conseil de ce projet de déménagement dès à présent, car il est indispensable de prévenir très en amont les étudiants, de prévoir très en amont le recrutement des professeurs, et de réfléchir très en amont aux modalités du transfert. Les avantages de ce transfert sont :

- matériels; le coût du logement des étudiants est en moyenne inférieur de 30 % à ce qu'il est à Paris, (l'annexe renseigne sur l'état actuel des logements du campus de Reims). En outre, en septembre 2015, deux nouvelles résidences étudiantes auront été créées à Reims en centre-ville, à 5 ou 10 minutes du campus. Il n'existe donc pas de difficulté de logement sur place, à un tarif qui est très nettement inférieur à celui de Paris
- en termes de conditions de travail, bien meilleures puisque dans le bâtiment de Reims, il sera possible d'affecter un espace nettement distinct à ce programme, ce qui facilitera une identité propre, et la capacité d'accueil de la bibliothèque de Reims démontre aussi de conditions bien meilleures qu'à Paris
- intellectuels; le programme Europe-Afrique est un programme bilingue. Or, le campus de Reims, dans le cadre du programme Euro-Américain, offre des enseignements qui sont massivement en anglais. À Paris, il existait un déséquilibre entre français et anglais, alors que dans ce cadre, il sera possible d'offrir un bilinguisme d'entrée de jeu, ce qui correspond aux vœux des étudiants
- des cours plus nombreux, et ce, d'autant que les étudiants du programme Euro-Américain sont extrêmement intéressés par la problématique du rapport avec l'Afrique et qu'il existe une véritable parenté intellectuelle possible
- la proximité de Paris à Reims, qui va permettre de procéder à des voyages d'enseignants sans trop de problèmes matériels, comme c'est le cas avec des campus plus éloignés

Françoise MELONIO précise qu'il reste à réfléchir aux modalités pratiques de ce transfert, car il est nécessaire d'anticiper, peut-être par le biais de voyages à Reims d'étudiants leur permettant une véritable appropriation des lieux à l'avance, sans avoir à souffrir d'effet de rupture entre les promotions se situant à Paris et celles se situant à Reims.

b) Questions et observations

Samuel LEJOYEUX remarque qu'une attention particulière devra être portée sur le déménagement, impliquant un vrai suivi social des étudiants. En effet, il remarque que le logement est certes moins cher là-bas, mais qu'il existe néanmoins un coût propre au déménagement en lui-même, notamment pour la promotion de l'année prochaine qui devra déménager deux fois pour les étudiants ne venant pas de Paris, soit une première fois à Paris, et une deuxième fois Reims.

Par ailleurs, Samuel LEJOYEUX relève qu'un aspect sécuritaire est aussi à prendre en compte, prenant l'exemple de Menton, où des problèmes de cohabitation entre la population locale et les étudiants étrangers seraient réels. Des agressions auraient ainsi eu lieu à Menton envers les étudiants Africains, il préconise donc qu'une réflexion pragmatique soit engagée afin de préserver la sécurité de ces étudiants.

Antonin THYRARD ajoute qu'à Menton le candidat Front National a proposé la fin du programme Méditerranée comme l'un des points phares de son programme.

Renaud DEHOUSSE indique que la mairie de Reims ne semble pas dans ces dispositions.

Françoise MELONIO confirme qu'à Reims, l'accueil par les différentes collectivités territoriales est extrêmement positif et que les étudiants arriveraient dans des conditions d'accueil favorables. Aucune difficulté n'a été à déplorer avec des étudiants d'origines géographiques très diverses actuellement sur le campus. Les étudiants seraient bien implantés dans la ville, où ils participeraient activement à la vie culturelle. Les circonstances apparaissent donc comme favorables de ce point de vue, sous réserve d'une vigilance particulière.

Frédéric MION ajoute que Sciences Po sera très attentif aux conditions matérielles de transfert des étudiants, et rejoint M. Samuel LEJOYEUX sur le fait qu'un suivi attentif, et sans doute individualisé, devra être porté sur ce point. Sur les conditions de sécurité, Frédéric MION affirme être surpris par les propos émis par M. Samuel LEJOYEUX, et affirme sa perplexité quant au fait que des étudiants situés à Reims bénéficieraient de conditions de sécurité moins favorables que ceux de Paris. Le fait d'être à Reims ne lui semble pas engendrer de vulnérabilité particulière pour ces étudiants, d'autant que les collectivités, extrêmement favorables au développement de ce campus, le sont également à l'implantation du programme Europe-Afrique.

Pierre BORNAND note avec satisfaction le dernier paragraphe du document fourni sur la saturation du site de Paris, de même que les propos de Mme Françoise MELONIO sur les difficultés à Paris concernant la bibliothèque. Sur le fond, Pierre BORNAND affirme être sceptique concernant la question de la sécurité. En effet, assurer la sécurité ne lui semble pas être du ressort de Sciences Po. Il s'interroge, en revanche, sur la promesse faite dans le document d'accueil de promotions plus nombreuses pour ce programme Europe-Afrique, sans que des chiffres soient mis en avant, et sur le nombre d'années au bout duquel le programme aura atteint sa vitesse de croisière.

D'autre part, Pierre BORNAND soulève la question du financement, qui n'est pas traitée dans le document, de la collectivité au niveau de Reims, au niveau de la mairie et du conseil général de la Marne. Il pose ainsi la question d'un éventuel problème de budget, rappelant la diminution de financement de la part des collectivités au cours des dernières années.

Renaud DEHOUSSE souhaite recentrer le débat autour de la question du transfert à Reims. Il souligne néanmoins la pertinence de la question posée et propose de faire un point plus général sur les campus en région, en raison notamment de la perspective, le 13 novembre, de l'audition prévue du groupe de travail sur le thème des campus en région.

Paul BERNARDET souhaite préciser que la question de la sécurité soulevée antérieurement faisait suite à un retour des campus de Menton, Poitiers et de Reims qui ont alerté sur ce sujet. À Poitiers, des étudiants se sont fait agresser dans la rue parce qu'ils ne parlaient pas français. À Reims, il estime qu'il est nécessaire de distinguer le rapport dont Sciences Po bénéficie avec les collectivités territoriales et le rapport avec les populations locales. Ainsi, il existerait à Reims, un ressenti

effectif des étudiants d'une certaine animosité d'une partie de la population locale contre les étudiants de Sciences Po. La population locale ne comprendrait pas pourquoi autant d'argent est investi pour Sciences Po, et notamment en faveur d'étudiants étrangers. Paul BERNARDET réaffirme donc qu'il s'agit d'une problématique importante, qui ne doit pas être mise de côté, en raison de la probabilité de problèmes à venir. Il ajoute qu'il s'agit d'une réalité palpable, en particulier pour des représentants syndicaux, et observe que des groupuscules d'extrême droite, à Reims, se reforment et font preuve d'agressivité envers les étudiants étrangers et les militants syndicaux.

Renaud DEHOUSSE donne rendez-vous aux membres le 13 novembre pour débattre de ces questions.

V. POINT D'INFORMATION SUR LES DOUBLES DIPLOMES UBC ET FU

a) *Exposé*

Renaud DEHOUSSE précise que ce point a évolué dans l'ordre du jour, puisque s'agissant d'un double diplôme, il est apparu comme nécessaire de faire appel au vote. Il cède la parole à Francis VERILLAUD.

Francis VERILLAUD introduit ses propos en soulignant sa satisfaction de venir discuter de l'international et des projets de doubles diplômes au Conseil de direction, d'autant qu'il lui apparaît comme important que le Conseil ait des discussions sur le sujet et prenne en charge les questions de politique internationale de manière générale ; les doubles diplômes constituant un élément important de cette politique.

Ces deux doubles diplômes au niveau du collège découlent du partenariat de deux institutions, la Freie Universität avec Sciences Po d'une part dont il précise qu'une forte coopération avec cette université est engagée depuis les années 1980, et qu'il s'agissait de la première université avec laquelle Sciences Po a développé les cursus de doubles diplômes dans les années 1990, et l'université de British Columbia à Vancouver avec Sciences Po d'autre part. Il note que ces universités connaissent, dans leur pays comme à l'international, une reconnaissance extrêmement forte, et sont classées haut dans les classements d'excellence des universités. UBC est par exemple classée entre 30^e et 40^e dans tous les classements internationaux sur beaucoup de critères, ce qui constitue un classement remarquable pour une université ni britannique, ni américaine.

Francis VERILLAUD indique que les programmes composés ici sont simples et se résument à 2+2, puisque les deux premières années se déroulent à Sciences Po et les deux années suivantes sur un des campus à l'étranger. Il remarque qu'aucune transformation des cursus n'est engagée, mais qu'il s'agit bien d'une articulation de ceux-ci. L'objectif est de permettre le développement d'une formation dans deux systèmes éducatifs différents. Il souligne que la réflexion sur les types de formation en 1er cycle fait ainsi l'objet de discussions au niveau mondial.

Les campus de Sciences Po qui vont accueillir ces étudiants ont été choisis en fonction de leurs compétences linguistiques. Les études se déroulent à Nancy sur le campus européen franco-allemand et à Berlin à l'Otto-Suhr-Institut en ce qui concerne le double diplôme FU. En ce qui concerne UBC, ce sont les campus qui offrent les formations en langue anglaise : Reims, Le Havre et Menton du côté de Sciences Po.

Par ailleurs, Francis VERILLAUD précise que les deux institutions recrutent sur leurs propres critères d'admission, sans possibilité de dérogation. Sciences Po continue donc de recruter ses étudiants sur les critères propres à Sciences Po, et de même pour UBC et FU. Il note qu'il existe cependant une forte convergence des critères d'admission pour l'ensemble des institutions. La mise en commun à travers cette double formation, cette articulation de systèmes éducatifs constituerait un très puissant moyen de recrutement d'excellence à l'international. Ces programmes permettraient ainsi la venue d'étudiants de très haut niveau du monde entier. Il existe déjà trois diplômes Bachelor qui fonctionnent depuis 3 ans, et sur lesquels il est possible de tirer un premier bilan, même si ceux-ci n'ont pas encore produit de diplômés. Il s'agit de l'Université de Columbia, de l'Université « College London », et de l'Université

de Keio. Francis VERILLAUD indique ainsi que ces programmes sont faciles à mettre en œuvre, ce processus représentant une articulation des cursus existants sans transformation au niveau des institutions.

Par ailleurs, il indique que les programmes sont testés par des programmes pilotes, démarrant toujours à Sciences Po, qui consistent à proposer aux étudiants de Sciences Po qui le souhaitent, d'intégrer ce type de programmes, dans le cadre de la deuxième année, et qui décident de passer leur troisième année dans ce cadre. C'est de cette façon qu'avaient été commencés ces programmes de collaboration à Columbia, et c'est encore de cette manière que débutent ces programmes ici. L'intérêt est de permettre une évaluation de la capacité d'articulation, la capacité de passage d'un système à l'autre. Cette évaluation est faite sans a priori, et les étudiants vont pouvoir développer leur cursus dans les deux établissements. Le suivi de ces étudiants, très peu nombreux, est effectué au plus près et permet, le cas échéant, de réajuster les programmes.

Les droits sont payés par les étudiants à Sciences Po quand ils sont à Sciences Po et de la même manière sur les campus de partenaires. Francis VERILLAUD rappelle qu'il n'existe pas de droits de scolarité à Berlin, et que ceux-ci sont à peu près identiques à ceux de Sciences Po à Vancouver. Il rappelle, en outre, qu'il existe à UBC des systèmes d'aides financières, octroyées selon les critères propres à l'institution.

Les relations de Sciences Po avec les deux autres institutions partenaires sont d'ordre scientifique, de coopération, de mise en commun déjà effectuées par le passé. Il cite, par exemple, dans le cadre des relations avec Berlin, des séminaires communs organisés depuis 15 ans permettant à Sciences Po de travailler avec des professeurs de la FU sur des questions internationales.

Il précise que le bénéfice de ces doubles diplômes est vraiment destiné à Sciences Po. Il permet d'abord de mieux valoriser le diplôme de Bachelor de Sciences Po à l'international. En effet, lorsque des universités partenaires mettent en place avec Sciences Po ces doubles diplômes, cela signifie que le diplôme de Bachelor de Sciences Po est bien reconnu dans différents pays du monde. La conséquence est une valorisation de la formation pour tous les élèves du Bachelor de Sciences Po à travers ce mécanisme. Ces mécanismes de reconnaissance et d'attractivité internationale, se répercutent, en outre, sur le marché du travail. Ainsi, les étudiants qui souhaitent effectuer leurs études doctorales ou leur master à l'étranger bénéficient de la reconnaissance de leur Bachelor via le fait que Sciences Po a développé une série de programmes de doubles diplômes. Cette reconnaissance internationale est donc bénéfique pour l'ensemble de la communauté étudiante de Sciences Po.

Il existe aujourd'hui trois projets de double diplôme à l'étude :

- l'un avec l'université de Sydney,
- l'un avec l'université nationale de Singapour,
- et l'un avec la London School of Economics and Political Science

Francis VERILLAUD résume en conclusion qu'il s'agit d'une offre qui construit la notoriété internationale de Sciences Po et que les programmes s'appuient sur l'offre pédagogique de Sciences Po sans adaptation particulière. Cela contribue à une pleine reconnaissance de Sciences Po à l'international.

b) Questions et observations

Maxime BUREAU relève, concernant les admissions, que malgré les propos de Francis VERILLAUD précisant que les critères d'admission restaient propres à chaque institution, la première page du document faisait mention d'un double diplôme qui serait officiellement nommé « double diplôme option Sciences Po », dont il aimerait en comprendre le sens. D'autre part, à la page 5, au niveau des critères d'admission, il est indiqué que les étudiants admissibles à ce double diplôme seraient les étudiants remplissant les critères de la UBC, ce qui pose la question de la cohérence du règlement des admissions à Sciences Po et s'il ne s'agit pas, encore une fois, de la création d'un cas dérogatoire au cadre des admissions. Par ailleurs, Maxime BUREAU souhaite obtenir une clarification sur un élément de la page 4, où il est écrit que les étudiants qui sont partie prenante de ce double diplôme devront également payer l'assurance maladie obligatoire de Sciences Po. L'UNEF sur ce point aimerait savoir si cela sous-entend la sécurité sociale étudiante, ou s'il existe une politique d'assurance maladie propre

au programme. Il ajoute qu'il serait agréable d'avoir un document écrit en français, la prochaine fois, pour des raisons de compréhension. Par ailleurs, il remarque que le double diplôme a déjà été annoncé sur le site internet de Sciences Po, alors même qu'il n'a pas été voté en conseil, et observe ainsi que le travail du conseil semblait être court-circuité par de tels processus. En ce sens, il demande confirmation sur le fait que cette séance représente un véritable examen. Enfin, il soulève un dernier point, sur les unités d'enseignement page 6, la prise en charge des déplacements des professeurs sur ces lieux d'enseignement lui semble, ainsi, difficilement défendable lorsqu'elle est mise en rapport aux difficultés de certains campus situés en France à recevoir des professeurs de cours magistraux. Enfin, Maxime BUREAU soulève aussi le manque d'information concernant le budget, ce qui permettrait d'évaluer la prise en charge de ces frais.

Pour ce qui est du diplôme avec la FU, il indique qu'il s'agit de celui où les élus de l'UNEF ont émis le moins de réserve, sauf peut-être le point page 3 concernant les prérequis linguistiques pour rejoindre le campus de Nancy. L'UNEF aurait ainsi aimé savoir si ces prérequis étaient spécifiques au diplôme ou s'ils existaient déjà pour intégrer le campus de Nancy, et que dans ce cas, il s'agirait de prérequis qui n'auraient pas été votés en conseil de direction et sur lesquels il serait important de revenir.

Sur ces deux nouveaux diplômes, se pose enfin la question de leur compatibilité avec le règlement des admissions qui a été coté en conseil de direction. En effet, il relève qu'il est indiqué que les étudiants qui candidateraient au double diplôme et qui se verraient refuser leur admission à UBC, seraient automatiquement candidats à UBS ou à Sciences Po, processus qui irait à l'encontre l'impossibilité de double candidature règlementaire pour ce qui concerne la procédure des étudiants à l'international et la procédure de Sciences Po, mise en place au dernier conseil de direction.

Vincent MARTIGNY estime insuffisantes les conditions de présentation de ce document au conseil, et considère qu'il manque des éléments, et qu'un certain nombre de documents ne sont pas assez informés. Enfin, il tient à particulièrement souligner le fait de mettre en place un accord de double bachelor qui n'est pas voté par le conseil. Vincent MARTIGNY précise qu'à titre personnel il votera pour, car il est convaincu par la pertinence du projet, mais ajoute qu'il s'abstiendrait à l'avenir sur ce type de vote, si la discussion n'avait pas lieu au préalable. Il rappelle que tout accord doit être validé par le conseil de direction, et qu'il serait important de respecter à l'avenir une meilleure présentation du projet avant sa mise en examen.

Pierre BORNAND abonde dans le sens de M. Vincent MARTIGNY pour dire qu'il est extrêmement dommage d'avoir une présentation de cet accord sur le site avant même qu'il ait été voté lors de ce conseil. Il considère qu'un certain nombre d'éléments, notamment budgétaires, manquent pour prendre une décision éclairée. Il préconise ainsi d'être uniforme sur l'ensemble des dossiers, et de faire le choix de soit, ne jamais mettre d'éléments budgétaires, en considérant que le conseil ne les vote pas, et dans ce cas, il précise qu'il s'abstiendrait, ou que ces éléments budgétaires soient précisés pour chaque projet présenté. Il ajoute que ces éléments budgétaires ont une pertinence particulière par rapport au contexte budgétaire contraint de Sciences Po.

Francis VERILLAUD précise que pour ce qui concerne la question des admissions, les critères de Sciences Po sont mis en œuvre, en ce sens que ces critères d'admission sont identiques à la procédure internationale. Sciences Po est ainsi présente dans l'évaluation et les entretiens restent dans le même registre. En ce qui l'assurance maladie, il indique qu'il s'agit bien de la sécurité sociale. Pour les aspects de coopération qui peuvent être mis en œuvre dans le cadre de ces programmes, ils se justifient pour deux raisons principales :

- d'une part que les professeurs se connaissent afin d'organiser au mieux l'échange, d'avoir une meilleure connaissance de la façon de penser de part et d'autre
- d'autre part une dynamique est mise en place, les étudiants viennent d'abord à Sciences Po puis se dirigent vers les établissements partenaires, de fait, une préparation semble dès lors nécessaire, se composant notamment de séminaires d'adaptation en direction des étudiants

Dans le cadre de la Fraie, ces éléments seront financés par l'université franco-allemande qui octroie un certain nombre de financements précisément sur ce genre de chose, et nécessite un mécanisme d'ajustement entre les cursus. Pour ce qui est de la coopération avec UBS, les financements proviendront de la coopération française avec les autorités des systèmes de financement de

l'enseignement supérieur des deux côtés pour justement financer ces éléments spécifiques. Il s'agit d'intervenir sur des séminaires courts qui permettent aux étudiants d'être mieux préparés pour passer d'un système à l'autre.

En ce qui concerne les prérequis linguistiques pour Nancy, Françoise MELONIO précise que cela reflète seulement la nécessité de pouvoir suivre des cours en allemand et en anglais, en conséquence de quoi, le niveau B2 apparaissait comme incontournable pour suivre les cours et rendre les travaux dans ces langues. Cela ferait donc partir intégrante du programme. Elle ajoute qu'aucune différence n'est introduite, en ce sens que les autres étudiants se retrouvent dans les mêmes groupes et qu'ils ont les mêmes conditions de scolarité.

Maxime BUREAU précise que la question portait plutôt sur le fait que ces prérequis linguistiques aujourd'hui étaient déjà demandés aux étudiants de Nancy en cursus simple.

Françoise MELONIO précise que cela n'est pas demandé pour certains types de profil, mais qu'il s'agit d'un niveau considéré comme celui permettant de suivre l'enseignement.

Renaud DEHOUSSE considère que la participation enseignante à ce type d'échange est nécessaire, car elle permet d'avancer, de mieux voir ce qui se fait ailleurs, d'être soumis de façon indirecte aux façons de faire des collègues étrangers, et ajoute que pour y avoir lui-même participé à quelques reprises, il s'agit d'une grande source d'enrichissement. Le budget impliqué est quant à lui infime et bien souvent pris en charge par les budgets courant des institutions des unités de Sciences Po.

Renaud DEHOUSSE propose de passer au vote.

c) Vote

Delphine GROUES indique avoir une procuration supplémentaire en raison du départ de M. Laurent GERMAIN, en faveur de M. François-Antoine MARIANI.

Le projet du double diplôme en partenariat avec la Freie Universität de Berlin est adopté à l'unanimité

Le projet du double diplôme en partenariat avec la University British Columbia est adopté avec 2 abstentions, 7 voix contre et 17 voix pour

VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Maxime REGNERI indique que l'UNEF souhaiterait avoir plus d'informations sur le calendrier concernant la mise en forme des statuts.

Frédéric MION indique qu'à sa connaissance le comité de réflexion sur la réforme des statuts – auquel les étudiants participent et dont ils doivent probablement mieux être informés – s'acheminent vers une fin des travaux et que Frédéric MION devrait recevoir, dans les prochaines heures, le rapport de ce comité de réflexion. Après quoi, il prendra un moment de réflexion afin de distinguer les points à inscrire dans un projet de réforme qui sera soumis à la validation du conseil entre aujourd'hui et la fin de l'année. Il ajoute que c'est sur la base des votes du conseil d'administration et du conseil de direction qu'il sera possible de saisir le gouvernement d'un projet de modification.

Raphaëlle REMY-LELEU revient sur la remarque concernant l'information des étudiants quant aux avancées du comité de réflexion et précise qu'elle espère qu'une remontée de l'information est effectuée par M. Michel GARDETTE et Mme AVENEL autant que celle-ci qui est effectuée de la part des élus auprès des étudiants. Elle demande s'il est possible de situer, au moins approximativement, le déroulement de ce vote vis-à-vis du vote des budgets, ou des élections étudiantes.

Frédéric MION rappelle qu'il a précisé soumettre le projet au vote ce trimestre, afin de soumettre le projet au gouvernement avant la fin de l'année.

Vincent MARTIGNY souhaiterait faire un point aux collègues du conseil sur une demande qu'il avait faite auprès du directeur d'abord, puis auprès d'un certain nombre d'enseignants, sur la création d'un groupe de travail consacré aux enseignants Sciences Po, vacataires ou permanents, dont l'objet serait de créer des ponts entre l'administration et la direction de Sciences Po et les élus enseignants du conseil de direction auxquels s'ajouterait le président de la commission paritaire. L'objet de cette commission, composée d'un nombre restreint de membres afin d'en optimiser le côté opérationnel, est de se réunir plusieurs fois par semestre afin d'étudier toutes les conditions de travail des enseignants à Sciences Po en termes de rétribution, de matériels, mais surtout en termes de conditions de travail, de questions de convivialité, de recrutement, et inversement, de conditions de rentrée, en résumé de beaucoup de questions. Vincent MARTIGNY tient à remercier le directeur pour les avoir soutenus dans cette démarche. La question des enseignants est importante pour que les maîtres de conférences en particulier puissent obtenir une meilleure reconnaissance. Il espère que ce groupe se réunira dans les prochaines semaines, les élus enseignants du conseil de direction en sont membres de plein droit et recevront, de fait, une invitation dans les prochains jours. La première réunion sera consacrée à une enquête de satisfaction qui va être envoyée à tous les enseignants de Sciences Po avec un certain nombre de critères établis lors du groupe de travail. Un périmètre d'action a aussi été pensé pour cette première réunion, et Vincent MARTIGNY invite les membres à venir participer. Enfin, une réflexion sera menée sur le fait d'effectuer au collège des rentrées par discipline, c'est-à-dire de créer cette communauté enseignante au début du semestre par disciplines et par sous-disciplines qui sont enseignées à Sciences Po.

La séance est levée à 10 h 52.